



MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE
L'HYGIÈNE PUBLIQUE

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

CERTIFICAT DE BONNES PRATIQUES DE FABRICATION

L'inspection effectuée le 18 août 2016 dans l'unité de production de médicaments des laboratoires AGIO PHARMACEUTICALS LTD relève que les médicaments sous formes sèches (comprimés, gélules), liquides (sirop, solution buvable et poudre pour suspension buvable, ampoules et solutions injectables), semi-solides (pommade, gel, crèmes) sont fabriqués dans ladite unité selon les normes de Bonnes Pratiques de Fabrication édictées par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Le CERTIFICAT DE BONNES PRATIQUES DE FABRICATION DE LA REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE est par conséquent délivré à l'unité de fabrication des laboratoires AGIO PHARMACEUTICALS LTD sise à Plot N°T-81,82, MIDC, Bhosari, Pune-411026, Maharashtra State (INDE) pour la fabrication de médicaments sous formes sèches (comprimés, gélules), liquides (sirop, solution buvable et poudre pour suspension buvable, ampoules et solutions injectables), semi-solides (pommade, gel, crèmes).

Ce certificat de Bonnes Pratiques de Fabrication est délivré pour servir et valoir ce que de droit pour une période de cinq (05) ans, à compter de sa date de signature.

Fait à Abidjan, le 15 FEV. 2017

N° 0266 /MSHP/DGS/DPML

Le Directeur
Docteur DUNCAN A. Rachel

